



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 13 septembre 2022, à 19h30, au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, statuera sur ces demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements:

Emplacement : 1070, chemin Saint-Dominique (lot 3 051 717)

Distance bâtiment d'élevage et de l'aire d'activité clôturée des lignes de lot

Nature et effet de la demande :

- Permettre l'implantation d'un bâtiment d'élevage à 12 mètres (40 pieds) de la ligne latérale nord et à 9,1 mètres (30 pieds) de la ligne latérale sud alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance minimale de 15 m des lignes de lot;
- Permettre l'implantation d'une aire d'activité clôturée (enclos) à 0,10 mètre (4 pouces) de la ligne de lot alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance minimale de 15 mètres des lignes de lot.

Emplacement : 1365, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 799)

Augmentation de la marge avant pour l'implantation du bâtiment principal

Nature et effet de la demande :

- Autoriser une marge avant de 15,25 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge avant maximale de 10 mètres pour tous les bâtiments principaux inclus dans les lanières patrimoniales.

Toutes vos questions et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 26e jour du mois d'août 2022.


Jimmy Pouth, OMA, urbaniste
Greffier-Trésorier



Municipalité des Cèdres

Certificat de publication

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les demandes de dérogations mineures pour la distance d'élevage et de l'aire d'activité clôturée des lignes de lot pour le lot 3 051 717 et pour autoriser une marge avant de 15.25 mètres pour l'implantation du bâtiment principal pour le lot 2 047 799 aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 26 août 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26e jour du mois d'août 2022.


Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Greffier-Trésorier